



## « *Un service dégradé par une hiérarchie dégradante au CP d'AITON* »

Malgré un « service dégradé » selon les termes de la direction, celle-ci adopte une attitude dégradante vis à vis de ses agents.

### « *Le silence, ça se discute* »

A Aiton, il ne faut surtout pas parler des choses qui fâchent. Soit les demandes d'inscription de sujets préoccupants à l'ordre du jour des réunions de service sont évincées par des apartés en individuel, soit la direction indique aux portes des toilettes que le sujet qu'elle s'est engagée à aborder en réunion ne sera finalement pas évoqué, préférant une fois encore en échanger ... en individuel.

### « *Toujours plus avec moins* »

10 CPIP – 2 congés maternités – 2 arrêts maladie = 6 agents dont 1 seul pour tenir le CD  
Si les 2 arrêts maladie n'ont pas pu être anticipés, les congés maternités étaient prévisibles. Pour autant, pas l'ombre d'une demande de CPIP placé ni d'une contractuelle. Pourtant une contractuelle a bien été recrutée pour renforcer une équipe en manque de 0,5 ETP...

La direction indique que le « service est dégradé », et pourtant aucun aménagement de la charge de travail n'est constaté.

**Pire**, le SPIP doit palier certains dysfonctionnements de l'établissement. Pour exemple, on reproche au SPIP de ne pas avoir préparé la sortie alors que le problème vient d'une libération avec 45 min de retard, le SPIP est sollicité en urgence pour accompagner l'intéressé à la gare. Autre exemple, les carences dans les mouvements imposent aux CPIP de reporter régulièrement les entretiens, voir d'effectuer eux-mêmes les mouvements.

**Pire encore**, la direction délègue à ses agents ses propres missions. Quand il ne faut pas jouer au DPIP lors de certaines instances, il faut carrément s'occuper des élections européennes dans l'urgence sans avoir été informé des échanges entre la direction du SPIP et la direction de l'établissement alors qu'il s'agit d'une compétence de la direction.

### « *Faites ce que je dis, pas ce que je fais* »

La direction fixe et impose aux CPIP des délais de confort pour mettre son avis sur les rapports pour les débats contradictoires mais ne respecte pas les délais de 10 jours relatifs au droit de la défense.

**« Mettre le singe sur l'épaule de ses agents »**

**On coule...** lorsqu'en connaissance de cause, la direction n'est pas présente en CAP pour assister ses agents face aux difficultés de mise en œuvre d'une permission de sortie collective culturelle. Projet pour lequel des doutes sur la pérennité avait émané des agents en amont. La direction n'écoute pas les remarques et fait porter la responsabilité de l'échec de ce projet sur ses agents.

**On touche le fond...** lorsqu'au final on remet en cause les compétences et le positionnement de ses agents qui n'attendaient que le soutien et l'intervention de leur direction.

**UN SERVICE DÉGRADÉ PAR UNE HIÉRARCHIE DÉGRADANTE !!!**

AITON, le 11/06/2024

CGTIP Savoies